

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1735

Artikel: Crise d'autorité : l'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey ne fait que commencer
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance-invalidité: les chantages successifs

Le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

André Gavillet (28 mai 2007)

Jamais la révision d'une loi n'a été autant l'objet, sur une aussi longue durée, de chantages répétés, renouvelés, diversifiés.

Deux projets de loi étaient à traiter simultanément: les conditions d'octroi des rentes et le financement de l'assurance fortement déficitaire et endettée, exigeant, selon le Conseil fédéral, une augmentation du taux de TVA.

Le parlement a choisi de débattre d'abord des prestations avant le volet financier. Ce débat fut placé sous un premier chantage. Si vous n'acceptez pas les économies prévues dans la révision, jamais le

refinancement ne passera la rampe.

La loi fut adoptée, mais un référendum fut lancé et aboutit. La commission qui, avec une année de retard, s'était enfin saisie du volet financier et fiscal déclara d'emblée: il n'y aura pas de refinancement si le référendum n'est pas refusé. Ce fut le deuxième chantage.

Enfin, au vote d'ensemble, le Conseil national rejeta l'augmentation des ressources. Il fallait trouver autre chose. Comme l'AI et l'AVS disposent pour leur trésorerie du même fonds de réserve, on fait peur aux rentiers. Si vous n'acceptez pas la loi, vos rentes sont menacées. Troisième chantage.

Ces chantages successifs auront pour effet, si la loi est adoptée en juin, de donner au peuple l'illusion qu'il a fait ce qu'il fallait faire. Et l'augmentation indispensable de la TVA, qui sera de toute façon combattue par l'UDC et la droite, est fortement compromise.

Dès lors autant s'accrocher à ce qui est. Le non aurait un sens: le refus de cet hybride malsain, croisement de la dérobade et des chantages.

A consulter sur le site:

Notre dossier sur la 5e révision de l'AI, avec les précédents articles de DP.

Crise d'autorité

L'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey ne fait que commencer

André Gavillet (28 mai 2007)

Cela aurait dû être une actualité banale comme un discours de 1er août, précisément. Mais dès maintenant, c'est une crise d'Etat.

La présidente de la Confédération voulait utiliser la mythique prairie du Grütli pour donner le 1er août un écho prolongé et amplifié à la reconnaissance de la place des femmes dans la cité. C'était une

bonne idée. Les mythes de l'helvétisme, inventés à la fin du XIXe siècle, sont, comme le voulait l'esprit de l'époque, exclusivement masculins. Il était donc légitime, au XXIe, de tenter d'écrire un nouveau chapitre dans une cérémonie où les femmes ne seraient plus des figurantes, mais des premiers rôles.

Ce projet a été sabordé par lâcheté et avarice. Le canton

concerné, Uri, a fait savoir qu'il n'avait pas les moyens, en hommes et en argent, pour assurer la protection d'une manifestation. Elle risquerait d'attirer des contre-manifestants au crâne rasé. Les cantons voisins, dont Lucerne et Schwyz, indirectement concernés comme ports d'embarquement, se sont associés à ce refus. La fondation, propriétaire de la prairie, par la commission du

Grütli, a déclaré renoncer à toute manifestation. Quant au Conseil fédéral, seul Christoph Blocher s'est exprimé. Pour lui, cette fête doit rester une fête qui ne coûte rien à la collectivité.

Ainsi, dans la Suisse d'aujourd'hui, il y aurait des zones où, par peur d'une menace latente, on renonce à faire respecter la liberté d'expression, des zones de non-droit où la présidente de la Confédération n'est pas bienvenue.

C'est une crise grave de l'autorité, à plusieurs niveaux.

Celui, primordial, du Conseil

fédéral. La Constitution le rend responsable de l'ordre institutionnel. L'article 105 précise: «Il prend des mesures pour préserver la sécurité intérieure». Or au lieu de considérer que son autorité est bafouée en la personne de sa présidente, il traite l'affaire avec désinvolture et un esprit de rivalité préélectorale vulgaire: bien fait pour celle qui voulait faire son cinéma! Mais cette crise d'autorité touche aussi les cantons. Ils ont l'obligation de s'entraider, puisque le peuple n'a pas voulu que soit créée une police fédérale. Or ils se déroberont ou demeurent passifs.

Le dossier n'est pas clos.

Micheline Calmy-Rey a annoncé son intention de se rendre sur la prairie à titre personnel. Son déplacement médiatisé exigera de fortes mesures de protection. Et l'on se retrouvera dans la situation que les responsables voulaient lâchement éviter. Mais d'ici là les parlementaires auront l'occasion d'interpeller le Conseil fédéral sur son comportement indigne. Il faut souhaiter que, dans les parlements cantonaux aussi, les députés interrogent les Conseils d'Etat pour savoir quel renfort ils seraient prêts à apporter au canton d'Uri s'il les sollicitait.

Impossible de laisser passer!

L'impôt dégressif déjugé

Impressions d'audience sur l'arrêt Zisyadis et al. contre Obwald

André Gavillet (04 juin 2007)

«Venez tôt, nous attendons beaucoup de monde», me conseilla le réceptionniste du Tribunal fédéral, ravi comme un impresario dont on jouerait le spectacle à guichet fermé. De fait, ce fut un succès d'affluence.

La justice, même la moins ostentatoire, ne peut se passer d'une mise en scène et d'apparat. Aussi la grande salle de délibération du Tribunal fédéral, située dans l'axe d'une montée vertigineuse d'escaliers en majesté, est conçue comme un théâtre sobre. Face à l'entrée, un hémicycle surélevé où siègent les juges, devant le public assis sur des bancs style tiens- toi droit. Sur les côtés, deux renforcements élevés

constituent pour les groupes des galeries-loges. Mais l'insolite de ce théâtre de la justice suisse est créé, dans le dos des juges, par cinq grandes baies vitrées. Elles s'ouvrent verticalement comme des fenêtres à guillotine. L'effet produit n'est pas décapitant, mais agreste. Les juges sont à la vue du public baignés par les grands arbres du parc de Mon-Repos. Comme dans l'architecture d'Aalto, la nature est le mur de scène.

La délibération de la cour suit un processus lent. Le président donne d'abord la parole au juge rapporteur, puis chaque juge est appelé à développer son argumentation propre, chacun s'exprimant dans sa langue,

allemand ou français. Les styles varient. Les uns donnent le sentiment qu'ils s'adressent d'abord à la cour, comme si sa conviction n'était pas faite mais encore malléable. D'autres, didactiques, semblent penser au public, à la presse, à l'opinion. Parfois un trait d'humour, rare mais rafraîchissant. Pas de gestuelle, si ce n'est que le tarif dégressif permet de la main d'esquisser, comme un mamelon, une courbe montante et descendante. Puis vient un deuxième tour, où chacun renforce ou affine son argumentation en fonction de ce qui a été exprimé. Après quoi, enfin, on procède au vote, à main levée.